

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Mai 1948 194

L'an mil neuf cent quarante huit, le 26 du mois de Mai, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session { ordinaire -  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 21 Mai 1948 194.

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyssièrre, Rochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Lelle Rikosky, Boudet, Brotreau, Chazeau, Chollet, Counil, Doméca, Dufour, Main, Pouget, Routin Seugnet.

Représentés : M. Métodier par M. Dufour  
Absents : MM. Péraudeau par M. Chamboulan  
Excusés : M. Cousinet, Thirion, Péraudeau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Enfin, M. le Maire est autorisé à passer un marché de 200.000 frs avec M. Rossignol qui a déjà effectué divers travaux de menuiserie pour la ville et qui a été chargé de la construction de l'avant du nouveau marché.

PROUVE

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT-SUR-MER

Mairie de Royan

RL/SB.

Référence à rappeler

à la réponse

Rochefort, le

10 Juillet 1926.

1653.A.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort

à Monsieur le Maire de ROYAN.

CEINT. Mairie de Royan.

J'ai l'honneur de vous faire retour pour ce pli, revêtu de l'attestation de M. le Préfet, en vertu de laquelle il est accordé entre la ville de Royan et M. Hossignol, pour les travaux de canalisation, ainsi que la délimitation par laquelle votre Conseil Municipal vous a autorisé à signer ce document.

Toutefois, à la demande de M. le Préfet, je vous rappelle que nouvelle loi s'il est nécessaire que votre municipalité se conforme strictement en matière de marchés communaux, à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la rédaction de l'appel d'offres.

LE SOUS-PRÉFET.

*Deaux*

MARCHE DE GRE A GRE



ENTRE :

Monsieur Charles REGAZONI, Maire de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18  
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai  
1948

ET :

Monsieur ROSSIGNOL René, entrepreneur de menuiserie, demeurant à  
Royan, Rue du Vivier

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Rossignol René, s'engage à effectuer au cours de  
l'année 1948, pour le compte de la ville et jusqu'à concurrence de  
200.000 frs (deux cent mille francs) les travaux de menuiserie  
qui pourront lui être demandé. Ces travaux d'aménagement ou d'entreti-  
en intéressent les bâtiments communaux, les bâtiments utilisés par  
des services publics (Mairie, écoles, marchés, etc...)

A ROYAN, le 1er Juin 1948

L'Entrepreneur,

*[Signature]*

APPROUVE

La Rochelle, le 9 JUIL 1948

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général,

*[Signature]*



Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



*[Signature]*